

# Un nouveau néonicotinoïde autorisé en France

Alors que les récoltes de miel s'effondrent, l'Anses a donné son feu vert à un insecticide « tueur d'abeilles »

Les apiculteurs français sont furieux. Alors que la récolte de miel de 2017 se révèle aussi catastrophique que celle de 2016 – elle n'atteint pas 10 000 tonnes, soit trois fois moins que dans les années 1990 –, l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) a dénoncé, jeudi 19 octobre, l'autorisation de mise sur le marché par la France du sulfoxaflor. Ce nouvel insecticide, développé par l'entreprise Dow AgroSciences, est introduit sur le marché alors que les néonicotinoïdes, en voie d'interdiction en Europe, doivent être bannis en France par la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages dès 2018 – des dérogations demeurant possibles jusqu'en 2020.

Selon l'UNAF, qui s'appuie sur plusieurs études scientifiques, le sulfoxaflor est un néonicotinoïde, mais non classé comme tel par les industriels et les agences réglementaires en Europe. Il agit en tout cas comme les néonicotinoïdes, en se fixant sur les mêmes récepteurs du système nerveux central.

En 2013, la Commission européenne avait décidé un moratoire interdisant trois des cinq néonicotinoïdes en usage. Une suppression définitive de l'ensemble de cette famille en Europe est à l'étude. Alors pourquoi en autoriser un nouveau en France ? « C'est honteux, scandaleux, pitoyable et irresponsable vis-à-vis des générations futures, s'étrangle Gilles Lanio, le président de l'UNAF. Je n'en reviens toujours pas ! »

## Evaluation alarmante

L'affaire met le monde apicole d'autant plus en colère qu'elle survient alors que vient d'être publiée, dans la revue *PLoS One*, une évaluation alarmante du déclin des invertébrés : depuis 1989, les aires protégées allemandes ont perdu environ 80 % de leurs populations d'insectes volants. Un chiffre qui reflète très probablement la situation dans le reste de l'Europe. La cause la plus plausible identifiée par les chercheurs étant l'in-

tensification du recours aux pesticides, dont les néonicotinoïdes utilisés en enrobage de semences.

Au niveau européen, le sulfoxaflor est autorisé depuis 2015. Et ce bien que l'avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments ait pointé dans le dossier d'homologation transmis par Dow AgroSciences « des informations manquantes requises dans le cadre réglementaire » et n'exclue pas, pour certains usages, « un risque élevé pour les abeilles », ainsi qu'un « risque à long terme élevé pour les petits mammifères herbivores ».

« Le sulfoxaflor n'est pas un néonicotinoïde, soutient pour sa part Benoît Dattin, porte-parole de l'entreprise Dow AgroSciences en France. Il est autorisé dans quarante-trois pays, est utilisé sur des millions d'hectares et aucun impact négatif sur les abeilles ou les pollinisateurs n'a été signalé. »

## « Autorisation à la légère »

En France, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), a autorisé deux produits à base de sulfoxaflor en septembre. L'UNAF, qui entretenait depuis deux ans des échanges avec l'agence sur les alternatives aux néonicotinoïdes, l'accuse d'avoir autorisé « en catimini » la mise sur le marché du nouvel insecticide. « A chaque fois que nous avons posé la question à ce sujet, l'Anses nous a répondu qu'on verrait plus tard, qu'il y aurait une consultation du public, témoigne Gilles Lanio. Elle nous dit aujourd'hui qu'il y aura des conditions restrictives, qu'un dispositif de « phytovigilance » sera mis en place... » L'UNAF, qui dit ne pas avoir été consultée, en doute.

« C'est toujours le même double discours politique. J'ai l'impression de revivre ce que nous avons déjà connu il y a vingt-cinq ans, soupire Henri Clément, porte-parole de l'UNAF. On autorise un produit à la légère et après on tergiverse avant de le retirer, au bout de quinze ans. » A chaque fois, l'UNAF doit livrer de coûteuses batailles devant



Des apiculteurs, à Calais (Pas-de-Calais), le 21 septembre. PHILIPPE HUGUEN/AFP

la justice française ou européenne. « Nous en sommes à 800 000 euros de frais », dit M. Clément.

Les apiculteurs professionnels et amateurs de l'UNAF ont fait part de leur désappointement à l'équipe du ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot. « Ils ont eu l'air surpris, cette autorisation aurait été décidée dans leur dos », rapporte M. Lanio. Leur colère est aiguë par l'arrivée probable d'un autre néonicotinoïde actuellement en phase d'étude : le flupyradifurone.

Selon les données collectées par l'UNAF, sur une surface agricole utile totale de 28 millions d'hectares de terres arables en France, au moins 6 millions d'hectares sont chaque année traités avec des insecticides néonicotinoïdes, généralement en enrobant les semences des cultures.

## Entre nouveaux pesticides, frelon asiatique et parasite, le déclin des abeilles n'en finit pas de s'accroître

C'est à titre préventif que les agriculteurs ont recours à ces substances, pas en réaction à des attaques de tel ou tel ravageur. Or ces molécules sont extrêmement puissantes (un gramme d'imidaclopride tue autant d'abeilles que quatre kilos du produit insecticide DDT). Et les habitudes sont bien installées : 39 % des surfaces de céréales à paille (blé, orge) sont ainsi traitées

avec ces puissants insecticides, 33 % des cultures de maïs, 99 % des betteraves et 100 % du colza. Or, la molécule de la clothianidine, un néonicotinoïde, peut par exemple persister dans les sols plus de trois ans. L'imidaclopride, lui, est parfois détectable dans les sols dix ans après son utilisation.

Mais les agriculteurs n'ont guère le choix : il leur est devenu bien difficile de se procurer des semences qui ne soient pas enrobées de pesticides – dont ils ne connaissent pas forcément la teneur. Les coopératives, auxquelles trois quarts d'entre eux adhèrent, vendent 70 % des semences présentées comme de véritables « garanties tous risques » et leur dictent leur façon de procéder. « Les agriculteurs dépendent des coopératives et les coopératives dépendent des pesticides », résume-t-on à l'UNAF.

Entre nouvelles générations de pesticides, parasite et frelon asiatique, le déclin des abeilles n'en finit pas de s'accroître. Mais pour les apiculteurs européens s'ajoute une menace supplémentaire. Alors que, dans le monde, le nombre de ruches évolue lentement (8 % de plus au total entre 1961 et 2013), les exportations ont grimpé de 61 % depuis 2007. Il n'est pas compliqué de trouver l'erreur : les arrivées de miel en provenance de Chine ont explosé. Une bonne part contient des sirops sucrés de riz, betteraves, maïs, difficiles à détecter. Avec l'association de consommateurs UFC-Que choisir, l'UNAF demande de nouvelles règles d'étiquetage stipulant l'origine des miels importés. ■

STÉPHANE FOUCAULT  
ET MARTINE VALO

# Pollutions : 9 millions de morts par an dans le monde

Un décès sur six est dû à la pollution de l'air, de l'eau, des sols ou en milieu professionnel

Les études se suivent et les chiffres sont de plus en plus vertigineux. Dans son rapport 2017 sur la qualité de l'air publié le 11 octobre, l'Agence européenne pour l'environnement estimait que la pollution de l'air était à l'origine de plus de 500 000 décès prématurés (avant 65 ans) en Europe par an. Celle publiée vendredi 20 octobre dans la très respectée revue médicale *The Lancet* porte ce décompte macabre à 6,5 millions à l'échelle de la planète pour la seule année 2015 et à un total estimé à 9 millions en ajoutant les morts liées à la pollution de l'eau et des sols (1,8 million) et en milieu professionnel (0,8 million).

Neuf millions, cela représente un décès sur six dans le monde (16 %), relève l'étude qui, pour bien prendre la mesure de la gravité de la situation, note que c'est « trois fois plus que les morts combinées du sida, de la tuberculose et du paludisme ».

Ce rapport, le premier du genre à tenter d'évaluer l'impact global de toutes les pollutions au niveau mondial, est issu de la commission « pollution et santé » du *Lancet*. Il est le résultat d'un projet de deux ans auquel ont contribué plus de quarante experts internationaux spécialisés dans les questions de santé et d'environnement.

La plupart (plus de 70 %) des décès attribués à la pollution sont dus à des maladies non transmissibles : pathologies cardiaques, accidents vasculaires cérébraux (AVC), cancers du poumon, bronchopneumopathies chroniques obstructives (BPCO), maladies gastro-intestinales ou encore infections parasitaires.

## « Injustice environnementale »

Si tous les pays sont touchés, ce sont essentiellement les plus pauvres qui paient le prix fort. Environ 92 % des 9 millions de victimes de la pollution se trouvent dans des pays à bas et moyen revenus (où le revenu national brut est inférieur à 12 235 dollars par habitant et par an, selon la classification de la Banque mondiale). Et l'étude précise que dans les pays où l'industrialisation se fait à marche forcée (Inde, Pakistan, Chine, Bangladesh, Madagascar et Kenya), la pollution peut être responsable de plus d'un quart des décès.

Quel que soit le niveau de développement des pays, les effets de la pollution affectent de façon « disproportionnée » les populations les plus pauvres et marginalisées. Les auteurs pointent ainsi une « injustice environnementale » dont sont aussi bien victimes la communauté rom parquée dans un camp de réfugiés sur le site contaminé d'une ancienne mine au Ko-

sovo que les habitants d'un quartier défavorisé de New York exposés aux émissions de gaz de plusieurs dépôts de bus.

Au-delà du coût humain, la commission « pollution et santé » du *Lancet* a également tenté d'évaluer le coût économique. Là aussi, les pays les plus pauvres sont ceux qui paient la plus lourde facture. Ainsi, dans les pays en voie de développement, le rapport estime que les maladies et les décès liés à la pollution représentent en termes de perte de productivité 1,3 % du produit intérieur brut, contre 0,5 % pour les pays industrialisés. Ce pourcentage passe à 8,3 % (contre 4,5 % pour les pays les plus développés) si on prend en compte les dépenses de santé pour un coût total de l'ordre de 4 600 milliards de dollars (3 900 milliards d'euros) par an pour l'économie mondiale, soit 6,2 % de la croissance mondiale.

Ce tableau pourrait être encore plus sombre. Les auteurs estiment que leur bilan « sous-estime » la

réalité en raison des « nombreux nouveaux polluants chimiques qui restent à identifier ». « Plus de 140 000 nouveaux produits chimiques et pesticides ont été synthétisés depuis 1950 », rappelle le rapport. Et, parmi les 5 000 substances les plus utilisées, moins d'un quart ont subi des tests de toxicité et d'évaluation avant leur mise sur le marché lors de la dernière décennie et seulement dans un nombre limité de pays riches.

« Malgré ses effets de grande ampleur sur la santé, l'économie et l'environnement, la pollution a été négligée dans les politiques internationales de santé », déplore Philip Landrigan, coresponsable de la commission du *Lancet* et professeur à l'Icahn School of Medicine at Mount Sinai, à New York. Notre but est de sensibiliser à l'échelle mondiale sur l'importance de la pollution et mobiliser la volonté politique pour la combattre. »

Le rapport ne se contente pas de donner l'alerte, il formule des recommandations : intégrer la pollution dans le plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles de l'Organisation mondiale de la santé, faire de la prévention en matière de pollution une priorité internationale ou encore développer des systèmes de surveillance des effets de la pollution sur la santé. ■

STÉPHANE MANDARD

ENQUÊTE QUAND L'ISLAMISME DÉCHIRE LA FRANCE IRISOUVISE | HARCÈLEMENT LES FEMMES CONTRE-ATTAQUENT

**Marianne**

NUMÉRO ANNIVERSAIRE

20 ANS DE MARIANNE  
20 ANS DE COMBATS  
ET CE N'EST QU'UN DÉBUT !

SPECIAL 40 PAGES

Pour sauver la planète, repenser l'école, réduire les inégalités, lutter contre l'obscurantisme, affronter l'argent roi, se finir avec la malbouffe...

En vente chez votre marchand de journaux